



**PROCURATION D’ACTIONNAIRE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D’IBA SA DU 10 JUIN 2026 À 10H00**

**(l’« AGO »)**

Le soussigné / La soussignée (*biffer la mention inutile*)

Actionnaire-personne physique :

Prénom(s)	
Nom	
N° carte d’identité ou passeport	
Domicile	

**OU**

Actionnaire-personne morale :

Dénomination	
Forme juridique	
Numéro d’immatriculation (registre des personnes morales ou équivalent étranger)	
Siège social	
Valablement représentée par	

(a) Déclare

- (i) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** mentionnée dans la convocation à l’AGO, de ..... [nombre] **actions dématérialisées** émises par IBA SA, *en pleine propriété / en nue-propriété / en usufruit (biffer les mentions inutiles)*  
➔ Joindre une copie de l’attestation d’enregistrement délivrée par l’organisme financier.

et/ou

- (ii) être titulaire, à la **Date d’Enregistrement** mentionnée dans la convocation à l’AGO, de ..... [nombre] **actions nominatives** émises par IBA SA, *en pleine propriété / en nue-propriété / en usufruit (biffer les mentions inutiles)*.

(b) Désigne par la présente, en tant que mandataire spécial, le mandataire désigné par la Société dans la convocation à l’AGO (le « **Mandataire** »), à savoir :

**Saint-Denis SA**, Administrateur et Président du Conseil d’administration, représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre Mottet

à qui le soussigné / la soussignée confère tous pouvoirs aux fins de le / la représenter, avec faculté de substitution, à l’assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra le **mercredi 10 juin 2026 à 10h00**, et d’y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après et d’accomplir tout autre acte (en ce compris la signature de tout document) aux fins de donner un plein effet à la présente procuration :

<sup>1</sup> Pour les titulaires d’actions dématérialisées, joindre une copie de l’attestation d’enregistrement délivrée par l’organisme financier.

Ordre du jour de l’AGO		Vote		
		Pour	Contre	Abstention
<b>1.</b>	<b>Présentation et prise d’acte des comptes annuels et comptes consolidés arrêtés au 31/12/2025.</b>  <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
<b>2.</b>	<b>Présentation et prise d’acte du rapport de gestion sur les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2025.</b>  <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
<b>3.</b>	<b>Présentation et prise d’acte du rapport du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2025.</b>  <i>Ce point ne requiert pas de prise de décision et ne sera donc pas mis au vote.</i>	N/A	N/A	N/A
<b>4.</b>	<b>Approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2025.</b>  <i>Proposition de décision : Approbation</i>	...	...	...
<b>5.</b>	<b>Approbation de l’affectation du résultat (soit –47.909.604,0 EUR) telle que proposée par le conseil d’administration, à savoir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affectation à la réserve légale :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o non applicable, le montant légal requis étant déjà atteint ;</li> </ul> </li> <li>- distribution d’un dividende conformément à la politique en matière de dividende de la Société :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o dividende proposé : montant brut de 0,25 EUR par action (soit 7.345.046,75 EUR au total) ;</li> </ul> </li> <li>- prélèvement sur la réserve indisponible pour actions propres pour un montant de -2.419.933,61 EUR (obligation légale de disposer d’une réserve indisponible correspondant au montant des actions propres détenues par la Société) ;</li> <li>- affectation du montant de –91.247.057,00 EUR au bénéfice reporté.</li> </ul> <i>Proposition de décision : Approbation</i>	...	...	...

6.	<b>Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2025.</b>  <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>	...	...	...
7.	<b>Approbation de la politique de rémunération 2026.</b>  <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>	...	...	...
8.	<b>Décharge à chaque administrateur pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social 2025.</b>  <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>	...	...	...
9.	<b>Décharge au commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers (PwC) Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Romain Seffer, pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice social 2025.</b>  <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>	...	...	...
10.	<b>Sur proposition du conseil d'administration, agissant sur recommandation du Comité d'audit et sur la base de la présentation du Conseil d'entreprise, l'Assemblée générale renouvelle la désignation de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est établi à 1831 Diegem, Culli-ganlaan 5, en qualité de commissaire, pour une durée de trois ans. Conformément à l'article 3:60 §2 du Code des sociétés et des associations, cette société désigne Romain Seffer SRL, réviseur d'entreprises, pour l'exécution du mandat, avec M. Romain Seffer (également réviseur d'entreprises) comme représentant permanent. Le mandat expirera à l'Assemblée générale convoquée en 2029, appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2028.</b>  <b>Les honoraires annuels liés à cette mission s'élèvent à 525.500 euros (hors TVA, frais divers, contribution à l'IBR et forfait pour les coûts technologiques et de conformité) au niveau du groupe IBA.</b>  <b>Les honoraires annuels liés à cette mission s'élèvent à 355.000 euros (hors TVA, frais divers, contribution à l'IBR et forfait pour les coûts technologiques et de conformité) pour IBA SA uniquement.</b>  <i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i>	...	...	...

<p><b>11.</b></p>	<p><b>Sur proposition du conseil d’administration, agissant sur recommandation du Comité d’audit et sur la base de la présentation du Conseil d’entreprise, l’Assemblée générale renouvelle la désignation de PwC Réviseurs d’Entreprises SRL pour la mission d’assurance limitée relative aux informations en matière de durabilité de la Société, pour une durée de trois ans. Conformément à l’article 3:60 §2 du Code des sociétés et des associations, la société désigne Romain Seffer SRL, réviseur d’entreprises, pour exécuter le mandat, avec M. Romain Seffer comme représentant permanent. Le mandat expirera à l’Assemblée générale de 2029, appelée à approuver les informations en matière de durabilité de l’exercice 2028.</b></p> <p><b>Les honoraires annuels liés à cette mission s’élèvent à 88.000 euros (hors TVA, frais divers, contribution IBR et forfait pour les coûts liés à la technologie et à la conformité).</b></p> <p><i>Proposition de décision :</i> <i>Approbation</i></p>	<p style="text-align: center;">...</p>	<p style="text-align: center;">...</p>	<p style="text-align: center;">...</p>
<p><b>12.</b></p>	<p><b>Renouvellement du mandat d’un administrateur, à savoir :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur Olivier Legrain, <u>Administrateur Interne</u></b></p> <p><i>Proposition de décision :</i></p> <p><i>L’Assemblée générale renouvelle son mandat pour un terme de trois ans, expirant à l’assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2029.</i></p> <p><i>Approbation</i></p>	<p style="text-align: center;">...</p>	<p style="text-align: center;">...</p>	<p style="text-align: center;">...</p>
<p><b>13.</b></p>	<p><b>Nomination de trois administrateurs proposés par la IBA Foundation (fondation privée), suivant l’article 10 des statuts de la Société, à savoir :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Prof. Dr. Hedvig Hricak, <u>Administrateur Indépendant</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>La IBA Foundation (fondation privée) représentée par Consultance Marcel Miller S.Comm., à son tour représentée par Monsieur Marcel Miller, <u>Administrateur</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Saint Denis SA, représentée par Monsieur Pierre Mottet, <u>Administrateur</u></b></p> <p><i>Proposition de décision :</i></p> <p><i>L’Assemblée générale octroie mandat à la IBA Foundation (fondation privée) représentée par Consultance Marcel Miller S.Comm., à son tour représentée par Monsieur Marcel Miller pour un terme de trois ans, expirant à l’assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2029. Le mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.</i></p>	<p style="text-align: center;">...</p>	<p style="text-align: center;">...</p>	<p style="text-align: center;">...</p>

	<p><i>L'Assemblée générale octroie mandat au Prof. Dr. Hedvig Hricak pour un terme d'un an, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2027. Son mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.</i></p> <p><i>L'Assemblée générale octroie mandat à Saint Denis SA, représentée par Monsieur Pierre Mottet pour un terme de trois ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2029. Son mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.</i></p> <p><i>Approbation</i></p>			
<p><b>14.</b></p>	<p><b>Nomination de deux administrateurs indépendants, basée sur leur expertise et expérience reconnues généralement dans les domaines d'activité de la Société, à savoir :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Madame Joyce Hansen, <u>Administrateur Indépendant</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b>Monsieur Steve Hahn, <u>Administrateur Indépendant</u></b></p> <p><i>Proposition de décision :</i></p> <p><i>L'Assemblée générale octroie mandat à Madame Joyce Hansen et à Monsieur Steve Hahn pour un terme de deux ans, expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2028. Leur mandat sera rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société.</i></p> <p><i>Approbation</i></p>			
<p><b>15.</b></p>	<p><b>L'Assemblée générale est informée du souhait exprimé par Madame Muriel De Lathouwer (représentante permanente de Much SRL) de mettre son mandat à disposition lors de l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2026. Le Conseil d'administration la remercie chaleureusement pour son engagement et pour sa contribution précieuse aux travaux du Conseil, notamment dans le cadre de la présidence du comité M&amp;A. L'Assemblée générale est également informée de la fin du mandat de Madame Sybille van den Hove (représentante permanente de Bridging for Sustainability SRL) en tant qu'administrateur indépendant avec effet à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2026. Le Conseil d'administration souhaite remercier très chaleureusement Mme Sybille van den Hove pour sa contribution exceptionnelle au sein du Conseil d'administration de la Société depuis 2015, en particulier dans sa qualité de Présidente du Comité/Conseil de durabilité, où elle a été la force motrice du programme de durabilité de la Société, y compris jusqu'à la (re)certification B Corp.</b></p> <p><i>Ce point de l'ordre du jour ne requiert pas de prise de décision et ne sera pas soumis au vote.</i></p>			



<p><b>16. Pouvoirs aux fins d’exécuter les décisions qui précèdent, en ce compris la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou administration compétente.</b></p> <p><i>Proposition de décision :</i></p> <p><i>Approbation de l’octroi de tous pouvoirs à chaque administrateur ainsi qu’à M. Christian Matton, Mme Elena De Landy, Mme Elisabeth Huvelle et Mme Marie Gahylle, chacun ayant pouvoir d’agir individuellement et de désigner des mandataires substitués, pour mettre en œuvre l’ensemble des résolutions ci-dessus, incluant la rédaction, la signature et le dépôt de tout document auprès de toute autorité ou instance compétente (y compris toutes formalités de publication).</i></p>			
---	--	--	--

Le Mandataire pourra notamment (i) assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer, (ii) prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter, au nom du / de la soussigné(e), toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour, (iii) voter sur de nouveaux sujets ou de nouvelles proposition de décisions concernant des sujets ajoutés à l'ordre du jour après la date de cette procuration en vertu de l'article 7:130 du CSA et (iv) aux effets ci-dessus, substituer, passer et signer tous actes, pièces, procès- verbaux, listes de présence et, en général, faire le nécessaire.

Le Mandataire votera conformément aux instructions de vote figurant ci-dessus. A défaut d'instructions, le Mandataire votera en faveur de chacune des propositions de décision à l'ordre du jour, sauf si le Mandataire devait être considéré comme ayant un conflit d'intérêts en rapport avec le point concerné de l'ordre du jour, auquel cas il ne pourrait dès lors participer au vote sur ce point.

La présente procuration vaut notification de volonté de participer à l'AGO conformément à l'article 7:134, §2, al.3, du CSA.

Le présent formulaire ne constitue pas une demande de procuration au sens des articles 7:144 et 7:145 du CSA.

La présente procuration, dûment complétée et signée, doit être renvoyée à la Société ([shareholderrelations@iba-group.com](mailto:shareholderrelations@iba-group.com)) et lui parvenir au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour qui précède l'AGO, soit le **jeudi 4 juin 2026** à 16 heures.

Procuration établie le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Signature de l'actionnaire ou, pour les actionnaires qui sont des personnes morales, signature de leur(s) représentant(s) légal(aux) identifié(s) au début de la présente procuration :

\_\_\_\_\_ [signature(s)]